

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60335-2-24

2002

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2007-01

Amendement 2

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-24:
Règles particulières pour les appareils
de réfrigération, les sorbetières et
les fabriques de glace**

Amendment 2

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-24:
Particular requirements for refrigerating
appliances, ice-cream appliances and ice-makers**

© IEC 2007 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 61C: Appareils domestiques de réfrigération, du comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61C/385/FDIS	61C/390/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

INTRODUCTION

Remplacer le cinquième alinéa par ce qui suit:

Lorsqu'une partie 2 ne comporte pas d'exigences complémentaires pour couvrir les risques traités dans la Partie 1, la Partie 1 s'applique.

NOTE 1 Cela signifie que les comités d'études responsables pour les parties 2 ont déterminé qu'il n'était pas nécessaire de spécifier des exigences particulières pour l'appareil en question en plus des exigences générales.

Cette norme est une norme de famille de produits traitant de la sécurité d'appareils et a préséance sur les normes horizontales et génériques couvrant le même sujet.

NOTE 2 Les normes horizontales et génériques couvrant un risque ne sont pas applicables parce qu'elles ont été prises en considération lorsque les exigences générales et particulières ont été étudiées pour la série de normes CEI 60335. Par exemple, dans le cas des exigences de température de surface pour de nombreux appareils, des normes génériques, comme l'ISO 13732-1 pour les surfaces chaudes, ne sont pas applicables en plus de la Partie 1 ou des parties 2.

1 Domaine d'application

Remplacer les deux tirets du huitième alinéa par ce qui suit:

- des personnes (y compris des enfants) dont
 - les capacités physiques, sensorielles ou mentales; ou
 - le manque d'expérience et de connaissance
 les empêchent d'utiliser l'appareil en toute sécurité sans surveillance ou instruction;
- de l'utilisation de l'appareil comme jouet par des enfants.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 61C: Household appliances for refrigeration, of IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61C/385/FDIS	61C/390/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this amendment and the base publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

INTRODUCTION

Replace the fifth paragraph by the following:

When a part 2 standard does not include additional requirements to cover hazards dealt with in Part 1, Part 1 applies.

NOTE 1 This means that the technical committees responsible for the part 2 standards have determined that it is not necessary to specify particular requirements for the appliance in question over and above the general requirements.

This standard is a product family standard dealing with the safety of appliances and takes precedence over horizontal and generic standards covering the same subject.

NOTE 2 Horizontal and generic standards covering a hazard are not applicable since they have been taken into consideration when developing the general and particular requirements for the IEC 60335 series of standards. For example, in the case of temperature requirements for surfaces on many appliances, generic standards, such as ISO 13732-1 for hot surfaces, are not applicable in addition to Part 1 or part 2 standards.

1 Scope

Replace the two dashed items in the eight paragraph by the following:

- persons (including children) whose
 - physical, sensory or mental capabilities; or
 - lack of experience and knowledgeprevents them from using the appliance safely without supervision or instruction;
- children playing with the appliance.

Remplacer le deuxième tiret de la Note 1 par ce qui suit:

- dans de nombreux pays, des exigences supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs, par les organismes nationaux responsables de l'alimentation en eau et par des organismes similaires.

2 Références normatives

Remplacer la référence à la CEI 60079-15, telle que modifiée par l'amendement, par ce qui suit:

CEI 60079-15: 2005, *Matériel électrique pour atmosphères explosives gazeuses – Partie 15: Construction, essais et marquage des matériels électriques du mode de protection «n»*

Supprimer la référence à l'ISO 3864.

6 Classification

6.101 Remplacer la note par ce qui suit:

NOTE Les classes climatiques sont spécifiées dans l'ISO 15502.

7 Marquage et instructions

7.1 Addition:

Remplacer, dans le dernier alinéa de l'addition, "symbole de mise en garde B.3.2 de l'ISO 3864" par "symbole «Attention: risque d'incendie»".

7.6 Addition:

Remplacer le texte par ce qui suit:



Attention: risque d'incendie

NOTE Les règles des symboles de mise en garde de l'ISO 3864-1 s'appliquent aux couleurs et à la forme du symbole.

7.12 Addition:

Remplacer la première ligne du quatrième alinéa par ce qui suit:

Les instructions des **appareils à compression** qui utilisent des **fluides frigorigènes inflammables** doivent en plus comporter, en substance, les mises en gardes suivantes:

Replace the second dashed item of Note 1 by the following:

- in many countries, additional requirements are specified by national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour, the national water supply authorities and similar authorities.

2 Normative references

Replace the reference to IEC 60079-15, as modified per Amendment 1, by the following:

IEC 60079-15: 2005, *Electrical apparatus for explosive gas atmospheres – Part 15: Construction, test and marking of type of protection "n" electrical apparatus*

Delete the reference to ISO 3864.

6 Classification

6.101 Replace the note by the following:

NOTE The climatic classes are specified in ISO 15502.

7 Markings and instructions

7.1 Addition:

Replace, in the last paragraph of the addition, "warning sign B.3.2 from ISO 3864" by "the symbol Caution: risk of fire".

7.6 Addition:

Replace the text by the following:



Caution: risk of fire

NOTE The rules for warning signs in ISO 3864-1 apply to the colour and shape of the symbol.

7.12 Addition:

Replace the first line of the fourth paragraph by the following:

The instructions for **compression-type appliances** that use **flammable refrigerants** shall additionally include the substance of the warnings listed below:

7.12.1 Addition:

Remplacer le quatrième alinéa par ce qui suit:

Les instructions des **fabriques de glace** destinées à être raccordées au réseau d'alimentation en eau doivent comporter, en substance, la mise en garde suivante:

MISE EN GARDE: Raccorder uniquement à un réseau d'alimentation en eau potable.

Ajouter le paragraphe suivant:

7.14 Addition:

La hauteur du triangle du symbole «Attention: risque d'incendie» doit être d'au moins 15 mm.

7.15 Addition:

Dans le deuxième alinéa de l'addition, remplacer "symbole B.3.2 de l'ISO 3864" par "symbole «Attention: risque d'incendie»".

11 Echauffements

11.8 Modification:

Remplacer le texte de l'addition existante par ce qui suit:

Pour les moto-compresseurs non conformes à la CEI 60335-2-34 (y compris son Annexe AA), les températures

- des enveloppes des moto-compresseurs et
- des enroulements des moto-compresseurs

ne doivent pas dépasser les valeurs indiquées au Tableau 101.

Pour les moto-compresseurs conformes à la CEI 60335-2-34 (y compris son Annexe AA), les températures

- des enveloppes des moto-compresseurs,
- des enroulements des moto-compresseurs et
- des autres parties, telles que leurs systèmes de protection et leurs systèmes de commande, et de tous les autres composants qui ont été essayés conjointement avec les moto-compresseurs pendant les essais de la CEI 60335-2-34 et de son Annexe AA

ne sont pas mesurées.

L'entrée du Tableau 3 relative à l'échauffement de l'enveloppe extérieure des **appareils à moteur** est applicable à tous les appareils couverts par la présente norme. Toutefois, elle n'est pas applicable aux parties de l'enveloppe extérieure qui,

- pour les **appareils à encastrer**, ne sont pas des **parties accessibles** après installation conformément aux instructions d'installation;
- pour les autres appareils, sont situées sur la partie de l'appareil qui, conformément aux instructions d'installation, est destinée à être placée contre un mur à une distance libre ne dépassant pas 75 mm.